



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 16/03/2020

ID : 081-200034056-20200310-D2020_25-DE

Séance du 10 mars 2020

L'an deux mille vingt et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - DUVAL - FAU (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

N° 2020/25

Objet : Economie : Reversement de la Taxe d'Aménagement (TA) perçue sur le périmètre de la ZA Borio Novo par la Commune de Vielmur sur Agout à la CCLPA

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 331-1 et L. 331-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vielmur sur Agout en date du 05 février 2020 relative au transfert de la Taxe d'Aménagement (TA) de la ZA Borio Novo à la CCLPA,

Considérant que la CCLPA est gestionnaire de plusieurs zones d'activités dont la ZA Borio Novo située sur la Commune de Vielmur sur Agout,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, par délibération n°2020/01 en date du 28 janvier 2020, il a été décidé la requalification et l'extension de la zone d'activités Borio Novo. Afin de couvrir une partie des frais engagés, l'ensemble des élus ont convenu que la TA afférente à cette zone (existante et à venir) perçue par la Commune de Vielmur sur Agout soit reversée à la CCLPA. En effet, les aménagements étant financé par la CCLPA, il semble cohérent que la Taxe instaurée pour le financement de ces aménagements soit reversée à la CCLPA. Le montant de la TA sera affecté au paiement d'une partie des travaux de réaménagement de la zone existante. Monsieur le Président précise ensuite que le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, réuni le 5 février 2020, à approuver le reversement de la TA perçue sur le périmètre de la ZA Borio Novo par la Commune de Vielmur à la CCLPA.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver à son tour le reversement à la CCLPA de la TA perçue pour les constructions réalisées sur le périmètre de la ZA Borio Novo et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le reversement à la CCLPA de la Taxe d'Aménagement perçue à compter du 1^{er} janvier 2020 par la Commune de Vielmur sur Agout pour les constructions réalisées sur le périmètre de la ZA Borio Novo,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 12 mars 2020.



Le Président,

Raymond GARDELLE

